



Snes-FSU - Section académique de Bordeaux - 17/11/2023

#25novembre

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le SNES-FSU et la FSU sont partie prenante de la mobilisation et font de la lutte pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles un engagement fort du syndicalisme.



Retrouvez ici toutes les informations de cette mobilisation : <https://www.snes.edu/article/le-25-novembre-journee-internationale-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

- Le communiqué FSU
- Les visuels revendicatifs à diffuser
- Le supplément « Femmes » de l'US 839
- L'appel unitaire à manifestation

Les lieux et horaires de rassemblement dans les différents départements de l'académie (*voir auprès des sections départementales*)

- => **Gironde** : samedi 25 novembre, rendez-vous à 14h place de la Victoire à Bordeaux
- => **Landes** : samedi 25 novembre, rendez-vous à 18h30 à la gare de Dax
- => **Lot-et-Garonne** : samedi 25 novembre, rendez-vous à 16h30, place des Laitiers à Agen

Dans le contexte international dramatique où les femmes paient le plus lourd tribut des guerres et des extrémismes religieux, où les politiques menées engendrent toujours plus d'inégalités et de ressentiment, faisant la part belle aux extrêmes droites, où la lutte contre les violences faites aux femmes est insuffisante, freinée par les employeurs eux-mêmes et sous-financée, la FSU appelle à réussir la mobilisation unitaire du 25 novembre aux côtés des organisations syndicales, féministes et politiques.

1) Quelle contribution du SNES-FSU et de la FSU à la lutte contre les violences faites aux femmes ?

Obtention d'un arrêté d'application concernant les dispositifs de recueil de traitement des faits de violences, discriminations, harcèlement, agissements sexistes

Après 3 ans de lutte syndicale, la FSU a obtenu un arrêté d'application du décret de mars 2020 relatif aux dispositifs de recueil de traitement des faits de Violences, discriminations, harcèlement, agissements sexistes (V.D.H.A) relativement contraignant dans la méthode pour les académies et intégrant les violences intrafamiliales. Cet arrêté du 31 juillet 2023 permet des avancées. Il est en effet très détaillé sur l'organisation des dispositifs de recueil et de traitement des violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes, grâce aux interventions de la FSU. L'extension des dispositifs RH d'écoute et de traitement aux faits de violences intrafamiliales révélés ou détectés au travail a été défendue par le SNES-FSU au sein de la FSU puis obtenue auprès du Ministère. L'intégration des violences conjugales

comme prérogatives des employeurs, exigence portée par la FSU, est une avancée syndicale majeure qui garantit un égal accès à des droits nouveaux pour toutes les victimes de violences conjugales. Le SNES-FSU comme la FSU déplorent que ces dispositifs soient déployés à moyens constants dans les académies et qu'ils s'ajoutent à la charge de travail de personnels administratifs sans moyens humains supplémentaires.

Dans l'académie de Bordeaux

Contraint par le plan d'égalité femmes-hommes ministériel de décembre 2020 et par sa déclinaison académique, le Rectorat de Bordeaux a mis en place ce dispositif qui est effectif depuis l'année scolaire dernière. Dans le cadre de la Formation Spécialisée (ex CHSCT académique), la section académique du SNES-FSU et la FSU veilleront à ce que son organisation soit conforme au contenu de l'arrêté de juillet 2023

Bilan du dispositif académique « stop discri » présenté à la formation spécialisée du 19 octobre 2023.

Madame Frédérique Salsmann est responsable du dispositif stop discri dans l'académie de Bordeaux. Il est composé de 7 personnes : 3 écoutant-es chargé-es d'appeler les personnels faisant un signalement et 4 autres examinant les situations en commission. Ce suivi des situations est effectué en lien avec les secrétaires généraux dans les DSDEN. Lorsque les collègues expriment une très grande souffrance, elles et ils sont orienté-es vers le réseau PAS de la MGEN.

Stop discri prend en charge toutes les formes de discriminations et harcèlements. La communication sur ce dispositif a été effectuée par mail, à destination de tous les établissements et de l'ensemble des personnels.

Entre le 7 avril et le 6 juillet 2023 : 37 signalements ont été effectués. 32 personnes ont donné suite à ce signalement en répondant aux appels téléphoniques : 28 femmes et 4 hommes. Ces signalements concernent donc l'ensemble des actrices et acteurs du système éducatif : enseignant-es du 1er et 2nd degré, CPE, AESH, AED, des personnels administratifs dans les établissements scolaires.

La section académique de Bordeaux du SNES-FSU ainsi que les sections départementales peuvent notamment vous aider à constituer votre dossier de saisine, vous accompagner en entretien, vous aider dans la demande de protection fonctionnelle, dans la constitution d'un dossier d'accident de service.

Si vous êtes victime ou témoin de violences, discrimination, harcèlement ou agissements sexistes, [contactez votre section départementale ou la section académique pour être accompagné-e par nos militant-es](#)

2) Se former syndicalement sur les questions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Un stage syndical pour toutes et tous

La section académique organise un stage le **12 avril 2024 sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes**, ouvert à toutes et à tous, syndiqué-es et non syndiqué-es. Lors de ce stage, une demi-journée sera consacrée à la thématique repérer, qualifier et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Les inscriptions sont déjà possibles sur l'espace adhérent-e.

- Les personnels syndiqués peuvent s'inscrire directement via [l'espace adhérent du SNES-FSU](#).
- Les personnels non syndiqués peuvent [s'inscrire ici](#)
- L'autorisation d'absence est générée à la fin de l'inscription au stage.
- Pour toute information, vous pouvez nous contacter : s3bor@nes.edu

Une formation pour mieux accompagner les victimes

Les permanenciers et permanencières de la section académique participent le 30 novembre à une formation sur les questions de violences sexistes et sexuelles afin de lutter plus efficacement contre celles-ci : repérer, qualifier et lutter contre le harcèlement moral et les violences sexistes et sexuelles au travail, accompagner syndicalement à la saisine employeur

seront les axes de cette formation.

3) Informer l'ensemble des personnels

La FSU met à votre disposition ce [livret d'information](#) accessible à toutes et tous, comportant la définition des différents types de violences sexistes et sexuelles, un récapitulatif des obligations de l'employeur ainsi que de l'aide qui peut être apportée par les syndicats de la FSU dont le SNES-FSU, une liste de contacts.

4) Agir auprès de nos collègues, de nos élèves

Professeur-es, CPE, PsyEn, AESH, AED, nos missions auprès des élèves nous conduisent toutes et tous à contribuer à leur formation de citoyen·nes. Pour le SNES-FSU, la lutte contre les violences faites aux femmes, comme la lutte pour l'égalité femmes-hommes, est une question d'éducation et nous concerne toutes et tous. Pour cette raison, nous mettons à votre disposition un [document constituant un plan d'action sur ces questions essentielles](#), organisé autour des journées internationales du 25 novembre et du 8 mars.

Adhérer au SNES-FSU

SNES-FSU section académique de Bordeaux

Permanence générale du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h

05.57.81.62.40 | <https://bordeaux.snes.edu/> | permanence@bordeaux.snes.edu

SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux